



RECU EN PREFECTURE
Le 03 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250295-2020/123-00059710-02

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 janvier 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE ((jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 19), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Carine MICHEL.

Absents : M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, M. Gérard VAN HELLE, M. Michel OMOURI.

Procurations de vote : M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 39), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Catherine THIEBAUT à M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 2), M. Gérard VAN HELLE à M. Pascal CURIE, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 20 - Préparation de la rentrée scolaire 2020-2021 - Evolution des périmètres scolaires

Délibération n° 2020/005971

Préparation de la rentrée scolaire 2020 - 2021

Evolution de périmètres scolaires

Rapporteur : M. l'Adjoint DAHOUI

	Date	Avis
Commission n° 4	09/01/2020	Favorable unanime

I - Contexte

Le Code de l'Education (article L212-7) dispose que « *Dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du Conseil Municipal* ».

En application de ce texte, le Conseil Municipal délibère chaque année afin de revoir le périmètre de certaines écoles pour les ajuster à l'évolution des besoins de la population.

Ce rapport a pour objet l'adoption de ces évolutions permettant l'organisation de la rentrée scolaire 2020.

II - Présentation du projet d'évolution des périmètres scolaires

1- Ecoles du quartier Grette-Butte

Le quartier Grette-Butte a vécu d'importantes transformations depuis plusieurs années. La démolition progressive des logements sociaux de la Cité Bruiard entraîne une baisse importante de sa population. Cette baisse impacte fortement les effectifs scolaires de l'école Grette.

Ainsi, depuis plusieurs années, l'école primaire Grette connaît une baisse constante de ses effectifs scolaires. Cette évolution conduit à proposer la fermeture de l'école à la rentrée 2020.

Cette fermeture implique donc une modification des périmètres scolaires du secteur. Ainsi, en accord avec les services de la Direction Départementale de l'Éducation Nationale et après consultation des directeurs d'écoles concernés, il est proposé de mettre en place une nouvelle sectorisation du quartier.

La principale modification porte sur le transfert des élèves de l'ancien secteur de l'école primaire Grette vers l'école primaire Vieilles Perrières.

Par ailleurs, dans un souci d'équilibre des périmètres scolaires du quartier, les périmètres de recrutement de l'école Henri Fertet et de l'école Butte sont ajustés.

2- Ecoles de Planoise.

Dans le cadre du travail entrepris avec les services départementaux de l'Education Nationale et les directeurs et directrices d'école de Planoise en 2019, une première étape a consisté à faire évoluer les périmètres scolaires des écoles de Planoise en 2019-2020 pour une meilleure adéquation entre l'aire de recrutement des écoles et leur capacité d'accueil.

Il s'agit cette année de mettre en œuvre la deuxième étape consistant à :

- mettre en cohérence les secteurs des écoles maternelles et ceux des écoles élémentaires (à une exception près, pour une petite portion de l'avenue Ile de France, rattachée à la maternelle Cologne et à l'élémentaire Ile de France);
- assouplir les modalités d'affectation en école maternelle au sein du grand secteur de l'école élémentaire de rattachement ;

- donner plus de visibilité aux familles sur le parcours de leur enfant (une école maternelle/une école élémentaire) ;
- répondre aux mouvements de population, à la fois au sein du quartier et au cours de l'année scolaire.

Cinq grands secteurs sont définis correspondant chacun au périmètre d'une des cinq écoles élémentaires du quartier (voir annexe 1). Chaque école élémentaire est alimentée par une ou plusieurs écoles maternelles. Le grand secteur de l'élémentaire est divisé en autant de secteurs de maternelle qu'il compte d'écoles maternelles.

Pour une première inscription à l'école maternelle, et notamment si elle est tardive, lorsque son école maternelle de secteur est saturée, un enfant peut être orienté vers l'une ou l'autre des écoles maternelles du grand secteur, en tenant compte du souhait de sa famille ou de l'existence d'une fratrie. Ainsi, si l'école n'est pas en capacité d'accueillir davantage d'enfants, ces derniers seront alors affectés dans une autre école maternelle alimentant la même école élémentaire (grand secteur). Le principe de proximité école/domicile sera donc garanti.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **d'acter la fermeture de l'école de la Grette ;**
- **de valider les périmètres des écoles du quartier Grette-Butte ;**
- **de valider la sectorisation et le principe d'affectation au sein des écoles du quartier de Planoise ;**
- **de valider les périmètres scolaires de la Ville ainsi modifiés, tels que figurant en annexe 2.**

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0